784

35.—Accidents du travail déclarés et indemnités versées par les Commissions des accidents, 1956 et 1957

	Accidents du travail déclarés					_
Année et province	Soins médicaux seulement ¹	Invalidité temporaire	Invalidité permanente	Mortels	Total	Indemnités versées²
1956						\$
Terre-Neuve Rie-du-Prince-Édouard Nouvelle-Ecosse Nouveau-Brunswick Québec Ontario Manitoba Saskatchewan Alberta Colombie-Britannique Total, 1956.	5, 926 786 10, 628 7, 279 164, 416 12, 341 10, 813 27, 363 49, 635	4,831 663 7,629 8,983 65,313 5,843 9,202 21,336 28,210	86 13 549 195 2,250 128 130 769 1,191	12 7 84 25 212 312 30 50 126 229	10,855 1,469 18,890 16,482 166,004 232,291 18,342 20,195 39,594 79,265	1,338,873 221,185 3,607,209 1,875,615 17,078,8693 36,326,1143 2,459,434 3,865,9964 7,588,633 19,024,131 93,376,659
1957P	f					
Terre-Neuve. fle-du-Prince-Edouard Nouvelle-Ecosse Nouveau-Brunswick Québec Ontario Manitoba Saskatchewan Alberta Colombie-Britannique	4,876 666 9,483 177,154 12,508 11,425 25,808 48,738	3,743 530 7,400 68,722 5,650 10,978 20,236 25,620	32 4 93 2,278 226 250 784 1,322	7 2 51 17 291 338 30 63 105	8,658 1,202 17,027 16,014 110,401 248,492 18,414 22,716 46,933 75,871	1, 181, 938 190, 955 3, 860, 320 1, 763, 355 20, 227, 612 ³ 41, 278, 317 ³ 2, 710, 716 4, 200, 825 ⁴ 8, 078, 879 19, 721, 759
Total, 1957		•••			565,728	103,214,676

¹ Accidents exigeant des soins médicaux mais ne causant pas d'invalidité assez prolongée pour donner droit aux indemnités; la durée réglementaire diffère d'une province à l'autre.
² Sont compris, sauf indication contraire, les paiements pour soins médicaux, les frais d'hospitalisation et de réadaptation (les immobilisations non comprises), les pensions payées (non pas le total des pensions accordées) pour invalidité temporaire ou permanente.
³ Ne comprend pas les paiements des employeurs qui indemnisent directement leurs employes; ces employeurs relevent de l'annexe II de la loi sur la réparation des accidents du travail de l'Ontario et du Québec.
⁴ Frais d'hospitalisation non compris.

Section 8.—Le syndicalisme ouvrier au Canada*

Les syndicats ouvriers au Canada groupent plus de 1,450,000 membres. Les 167 syndicats et organismes actifs au pays comptent parmi leurs membres des travailleurs de toutes les régions géographiques et de tous les secteurs de l'industrie. Bien qu'environ le tiers des ouvriers rémunérés appartiennent à des syndicats, l'expansion de ces organismes ne se fait pas de façon uniforme à travers le pays. L'Ontario et le Québec, provinces centrales et industrielles, représentent à elles seules 58 p. 100 de l'effectif des syndicats. Les marchés du travail de Montréal et Toronto comptent plus du quart de tous les ouvriers syndiqués.

L'enquête sur les organisations ouvrières effectuée en 1958 par le ministère du Travail (18 mois après la formation du Congrès du Travail du Canada) indique qu'un grand pas a été fait vers la consolidation de la vaste organisation qui a surgi de la fusion du Congrès des métiers et du travail du Canada et du Congrès canadien du Travail. On a fait disparaître tout doublement des fédérations provinciales et des conseils ouvriers régionaux; il existe maintenant au sein du Congrès du Travail du Canada neuf fédérations provinciales et 96 conseils ouvriers régionaux. L'effectif du Congrès du Travail du Canada dépasse 1,144,000 membres.

^{*} On trouvera dans l'Annuaire de 1957-1958, pp. 816-828, un article spécial sur l'historique du mouvement ouvrier au Canada, écrit par M. Eugene Forsey, directeur des recherches au Congrès du Travail du Canada.